

# Le service sanitaire des étudiants en santé : **FORMATION et PRÉVENTION**

12 juin 2018 - Blois

*Séminaire du Collegium Santé Centre - Val de Loire*



# Le service sanitaire ?

- Une **formation** intégrée
- Un **accompagnement à la réalisation de programmes de prévention primaire** en direction :
  - d'un **public cible**,
  - sur des **thématiques** répondant à un **besoin de prévention primaire identifié dans les territoires.**
- Qui concerne **tous les étudiants en santé**

*D'après le rapport Service sanitaire Pour les Etudiants en sante,*

*Pr L. VAILLANT*

*Mission d'appui IGAENR R. GICQUEL / IGAS AC. BENSADON, H. SIAHMED*

***En attente des textes de cadrage***



# Un service sanitaire obligatoire pour les étudiants en santé

## Actions de prévention primaire

Promotion de l'activité physique, information sur la contraception, lutte contre les addictions – tabac, alcool, drogues, etc.

### DURÉE



Trois mois de formation.

### MOBILITÉ



Contribuer à la réduction des inégalités territoriales en facilitant le déplacement des étudiants dans des lieux éloignés des universités.

### LIEUX



Établissements scolaires, entreprises, EHPAD, etc.

### ENJEUX



Contribuer à la réduction des inégalités sociales par le choix de publics cibles en situation précaire.



# Le service sanitaire des étudiants en santé

- s'inscrit dans le 1<sup>er</sup> axe de la Stratégie Nationale de Santé rendu public fin décembre 2017 : « **Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie** ».
- s'inscrit dans l'axe « **Accès au système de santé** » du Schéma régional de santé au titre du chapitre 1 « **Prévention et promotion de la santé** ».



# Pour quels objectifs ?

Le service sanitaire :

- contribue à la promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie.
- répond aux enjeux de santé publique de promotion des comportements favorables à la santé et contribue à la réduction des inégalités sociales et territoriales en santé.

>> *faciliter le repérage de lieux d'intervention*

>> *intégrer « le programme » dans un projet porté par l'institution d'accueil*

>> *dans le respect des bonnes pratiques de prévention et promotion de la santé*



# Pour quels objectifs ?

Le service sanitaire :

- renforce la sensibilisation et permet la formation des futurs professionnels de santé à ces enjeux en assurant leur maîtrise des connaissances et compétences nécessaires.

*>> soutenir la **co-construction de projets** par les opérateurs de formation*

*>> favoriser les interventions des étudiants en **interprofessionnalité***



# *D'où une approche coordonnée*

**Direction de l'offre sanitaire / département gestion prévisionnelle des professionnels de santé**

*Jacques BERGEAU, conseiller pédagogique*

**Direction de la santé publique et environnementale / département prévention et promotion de la santé**

*Edmond GUILLLOU, responsable du département*

En lien avec les délégations départementales



# Pour quels étudiants en région CVL ?

- **A partir de la rentrée de septembre 2018 :**
  - masso-kinésithérapie (90),
  - maïeutique (30),
  - médecine (255),
  - pharmacie (108),
  - soins infirmiers (1166).
- **A partir de la rentrée de septembre 2019, s'ajouteront :**
  - ergothérapie (32),
  - orthophonie (50),
  - orthoptie (15),
  - psychomotricité (25).

(Prévision à partir du numerus clausus ou des quotas)



# Prévision du nombre d'étudiants

- **A partir de la rentrée de septembre 2018 :**
  - environ **1650** étudiants
- **A partir de la rentrée de septembre 2019 :**
  - S'ajouteront environ 120 étudiants
  - Pour un total d'environ **1770** étudiants



## Point de vigilance :

# Données probantes et matériels éprouvés

- Les interventions réalisées dans le cadre du service sanitaire reposeront sur les **données scientifiques** (interventions dites probantes ou prometteuses) et utiliseront notamment les matériels pédagogiques développés par Santé publique France.
- Les projets de prévention devront être **simples**.
- Les notions d'**évaluation** et de développement continue de la **qualité** devront être régulièrement questionnées.



# Point de vigilance :

## Des référents qui accompagnent ...

- référent de l'opérateur de formation, par exemple un enseignant/formateur responsable du service sanitaire.
- référent désigné par la structure qui accueille l'intervention.

*En lien avec les acteurs de la prévention*



# Pilotage régional du service sanitaire

- ***Comité régional stratégique***
  - S'est réuni le 31 mai dernier
  - Co-présidé par l'ARS et le Rectorat
  - Représentation de tous les acteurs
- ***Comité régional opérationnel***
  - Commission du service sanitaire du Collegium Santé



# Pour la réussite du service sanitaire ...

- L'Agence régionale de santé :
  - participe à l'accompagnement des opérateurs de formation, notamment pour favoriser l'interprofessionnalité ;
  - soutient le déploiement du dispositif vers l'ensemble des territoires.

